



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session

Du Vendredi 24 Septembre 2021

De 14h00 à 17h30

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON

Salle modulable – 1^{er} étage

1 Rue Mégevand

25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 1

"Ethique et déontologie de l'expertise en procédure civile et pénale »

24 septembre 2021

Objectif pédagogique :

- comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge , au civil et au pénal
- être tenu à une déontologie et une éthique particulière

Être capable :

- de mettre ses compétences au service de la Justice
- de collaborer à l'œuvre de Justice
-

D'élaborer et rédiger :

- un rapport de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- un rapport compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Le statut de l'expert
Comment bien remplir ses fonctions
Un expert disponible
Le respect des délais
Les Dires à expert et les modalités de réponse
Le rapport définitif

Fidélité – Honneur et dignité – conscience et loyauté

Conclusion et débat avec la salle .

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des participants et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

Monsieur E. MAZARIN, Président de Chambre Cour d'appel de Besançon

Monsieur E. MANTEAUX, Procureur de la République au TJ de Besançon,

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€